



OFFRE D'EMPLOI – AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Opérateur ou opératrice de voirie

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est à la recherche **d'une personne** pour combler un poste d'opérateur ou d'opératrice de voirie, régulier à temps complet.

Description sommaire du poste

Le ou la titulaire du poste est appelé à réaliser des travaux, de nettoyage, d'aqueduc, d'excavation, de nivellement, de déneigement, de déglaçage, et d'épandage selon les directives de son supérieur. Pour ce faire, il doit fréquemment opérer de la machinerie lourde. Lors de l'exécution de ses tâches, il doit faire preuve de vigilance quant à la sécurité pour lui-même, ses collègues et autrui. Il doit agir dans le respect de la loi et des règlements sur la sécurité routière, ainsi que des normes de base de bonne conduite automobile. L'exécution de ses tâches doit aussi se faire de façon professionnelle à l'image des services de qualité que la Municipalité veut offrir à ses citoyens. Il fait partie d'une équipe de travail et doit agir avec courtoisie et respect.

Tâches et responsabilités

(N.B. *réparations mineures signifie par exemple : changement d'essuie-glace ou de garde-boue et entretien courant signifie par exemple : lubrification de base selon la procédure établie par le secteur mécanique, nettoyage*)

- Opérer, effectuer les réparations mineures et faire l'entretien courant des divers camions de la Municipalité servant au transport des matériaux et à l'inspection.
- Opérer et faire l'entretien courant des diverses machineries de la Municipalité servant au déglaçage des routes, au déneigement et à l'épandage de sel et d'abrasif.
- Opérer et effectuer les réparations mineures d'une rétrocaveuse, d'une chargeuse, d'une pelle hydraulique pour le chargement de matériaux granulaires, pour les travaux d'excavation reliés aux travaux d'aqueduc et d'égouts, au nettoyage des fossés et des bornes-fontaines ou tous travaux reliés aux activités de la Municipalité.
- Opérer et faire l'entretien courant d'une niveleuse pour le nettoyage ou le nivelage des rues ou pour tous travaux reliés aux activités de la Municipalité.
- Opérer un camion-pompe et en faire l'entretien courant pour le nettoyage et la vidange des installations sanitaires de la Municipalité.
- Effectuer les vérifications de base avant et après l'utilisation de la machinerie et en assurer l'entretien préventif de base.
- Remplir les rapports exigés par l'employeur.
- Effectuer les travaux d'entretien et de mise en place des rues, des fossés, de la signalisation ou tous travaux reliés à la voirie municipale.
- Effectuer des travaux d'excavation reliés à la pose de conduites, aux entrées d'eau, aux fuites d'eau, au drainage des bornes fontaines et des valves du réseau d'aqueduc ou tous travaux reliés au service municipal d'aqueduc.
- Effectuer des travaux d'excavation reliés au réseau d'égouts municipal, entrées d'égouts, bris sur les conduites, réparations diverses du réseau.

- Assurer la propreté de son lieu de travail et des véhicules utilisés.
- À la demande de son supérieur immédiat, accomplir toute autre tâche connexe à cette fonction.

Qualifications et exigences

- Posséder un diplôme d'études professionnelles en conduite d'engins de chantier ou en opération de machinerie lourde ou une équivalence reconnue par une institution scolaire.
- Posséder trois (3) années d'expérience comme opérateur de matériel roulant ou toute autre combinaison jugée équivalente.
- Posséder un permis de classe 1 ou 3 et les attestations requises.
- Avoir réussi l'évaluation en opération de machinerie lourde (par une firme externe) à 80 %.
- Habiléité à opérer divers types de matériel roulant.
- Bon jugement.
- Confiance en soi.
- Excellente concentration.
- Capable de travailler sous tension.

Conditions de travail

- Un poste régulier à temps complet, de la catégorie des cols bleus.
- Horaire de travail : 36 h 30 par semaine, réparties du lundi au jeudi ou du mardi au vendredi, à l'exception pour la période hivernale à 40 h par semaine sur horaire variable.
- Rémunération : Salaire horaire de 29,31 \$ à 33,70 \$, selon la classe 7 de la convention collective en vigueur.
- Douze congés de maladie, de mobile et de récupération par année et congés annuels, selon la convention collective en vigueur.
- Fonds de pension à prestation déterminée, assurances collectives incluant une assurance pour les soins de la vue
- Entrée en fonction : Dès que possible

Date limite de dépôt de candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une copie de leurs diplômes avant **le mardi 2 juillet 2024, 23 h 59** sur le site Web de la Municipalité des Îles à l'adresse suivante : <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autres-liens/offres-demploi/>

Vous avez envie de travailler au centre de l'action? C'est le moment de joindre notre équipe!



OFFRE D'EMPLOI – AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Opérateur ou opératrice de voirie

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est à la recherche **d'une personne** pour combler un poste d'opérateur ou d'opératrice de voirie, régulier à temps complet.

Description sommaire du poste

Le ou la titulaire du poste est appelé à réaliser des travaux, de nettoyage, d'aqueduc, d'excavation, de nivellement, de déneigement, de déglaçage, et d'épandage selon les directives de son supérieur. Pour ce faire, il doit fréquemment opérer de la machinerie lourde. Lors de l'exécution de ses tâches, il doit faire preuve de vigilance quant à la sécurité pour lui-même, ses collègues et autrui. Il doit agir dans le respect de la loi et des règlements sur la sécurité routière, ainsi que des normes de base de bonne conduite automobile. L'exécution de ses tâches doit aussi se faire de façon professionnelle à l'image des services de qualité que la Municipalité veut offrir à ses citoyens. Il fait partie d'une équipe de travail et doit agir avec courtoisie et respect.

Tâches et responsabilités

(N.B. *réparations mineures signifie par exemple : changement d'essuie-glace ou de garde-boue et entretien courant signifie par exemple : lubrification de base selon la procédure établie par le secteur mécanique, nettoyage*)

- Opérer, effectuer les réparations mineures et faire l'entretien courant des divers camions de la Municipalité servant au transport des matériaux et à l'inspection.
- Opérer et faire l'entretien courant des diverses machineries de la Municipalité servant au déglaçage des routes, au déneigement et à l'épandage de sel et d'abrasif.
- Opérer et effectuer les réparations mineures d'une rétrocaveuse, d'une chargeuse, d'une pelle hydraulique pour le chargement de matériaux granulaires, pour les travaux d'excavation reliés aux travaux d'aqueduc et d'égouts, au nettoyage des fossés et des bornes-fontaines ou tous travaux reliés aux activités de la Municipalité.
- Opérer et faire l'entretien courant d'une niveleuse pour le nettoyage ou le nivelage des rues ou pour tous travaux reliés aux activités de la Municipalité.
- Opérer un camion-pompe et en faire l'entretien courant pour le nettoyage et la vidange des installations sanitaires de la Municipalité.
- Effectuer les vérifications de base avant et après l'utilisation de la machinerie et en assurer l'entretien préventif de base.
- Remplir les rapports exigés par l'employeur.
- Effectuer les travaux d'entretien et de mise en place des rues, des fossés, de la signalisation ou tous travaux reliés à la voirie municipale.
- Effectuer des travaux d'excavation reliés à la pose de conduites, aux entrées d'eau, aux fuites d'eau, au drainage des bornes fontaines et des valves du réseau d'aqueduc ou tous travaux reliés au service municipal d'aqueduc.
- Effectuer des travaux d'excavation reliés au réseau d'égouts municipal, entrées d'égouts, bris sur les conduites, réparations diverses du réseau.

- Assurer la propreté de son lieu de travail et des véhicules utilisés.
- À la demande de son supérieur immédiat, accomplir toute autre tâche connexe à cette fonction.

Qualifications et exigences

- Posséder un diplôme d'études professionnelles en conduite d'engins de chantier ou en opération de machinerie lourde ou une équivalence reconnue par une institution scolaire.
- Posséder trois (3) années d'expérience comme opérateur de matériel roulant ou toute autre combinaison jugée équivalente.
- Posséder un permis de classe 1 ou 3 et les attestations requises.
- Avoir réussi l'évaluation en opération de machinerie lourde (par une firme externe) à 80 %.
- Habiléité à opérer divers types de matériel roulant.
- Bon jugement.
- Confiance en soi.
- Excellente concentration.
- Capable de travailler sous tension.

Conditions de travail

- Un poste régulier à temps complet, de la catégorie des cols bleus.
- Horaire de travail : 36 h 30 par semaine, réparties du lundi au jeudi ou du mardi au vendredi, à l'exception pour la période hivernale à 40 h par semaine sur horaire variable.
- Rémunération : Salaire horaire de 29,31 \$ à 33,70 \$, selon la classe 7 de la convention collective en vigueur.
- Douze congés de maladie, de mobile et de récupération par année et congés annuels, selon la convention collective en vigueur.
- Fonds de pension à prestation déterminée, assurances collectives incluant une assurance pour les soins de la vue
- Entrée en fonction : Dès que possible

Date limite de dépôt de candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une copie de leurs diplômes avant **le mardi 2 juillet 2024, 23 h 59** sur le site Web de la Municipalité des Îles à l'adresse suivante : <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autres-liens/offres-demploi/>

Vous avez envie de travailler au centre de l'action? C'est le moment de joindre notre équipe!



OFFRE D'EMPLOI – AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Opérateur ou opératrice de voirie

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est à la recherche **d'une personne** pour combler un poste d'opérateur ou d'opératrice de voirie, régulier à temps complet.

Description sommaire du poste

Le ou la titulaire du poste est appelé à réaliser des travaux, de nettoyage, d'aqueduc, d'excavation, de nivellement, de déneigement, de déglaçage, et d'épandage selon les directives de son supérieur. Pour ce faire, il doit fréquemment opérer de la machinerie lourde. Lors de l'exécution de ses tâches, il doit faire preuve de vigilance quant à la sécurité pour lui-même, ses collègues et autrui. Il doit agir dans le respect de la loi et des règlements sur la sécurité routière, ainsi que des normes de base de bonne conduite automobile. L'exécution de ses tâches doit aussi se faire de façon professionnelle à l'image des services de qualité que la Municipalité veut offrir à ses citoyens. Il fait partie d'une équipe de travail et doit agir avec courtoisie et respect.

Tâches et responsabilités

(N.B. *réparations mineures signifie par exemple : changement d'essuie-glace ou de garde-boue et entretien courant signifie par exemple : lubrification de base selon la procédure établie par le secteur mécanique, nettoyage*)

- Opérer, effectuer les réparations mineures et faire l'entretien courant des divers camions de la Municipalité servant au transport des matériaux et à l'inspection.
- Opérer et faire l'entretien courant des diverses machineries de la Municipalité servant au déglaçage des routes, au déneigement et à l'épandage de sel et d'abrasif.
- Opérer et effectuer les réparations mineures d'une rétrocaveuse, d'une chargeuse, d'une pelle hydraulique pour le chargement de matériaux granulaires, pour les travaux d'excavation reliés aux travaux d'aqueduc et d'égouts, au nettoyage des fossés et des bornes-fontaines ou tous travaux reliés aux activités de la Municipalité.
- Opérer et faire l'entretien courant d'une niveleuse pour le nettoyage ou le nivelage des rues ou pour tous travaux reliés aux activités de la Municipalité.
- Opérer un camion-pompe et en faire l'entretien courant pour le nettoyage et la vidange des installations sanitaires de la Municipalité.
- Effectuer les vérifications de base avant et après l'utilisation de la machinerie et en assurer l'entretien préventif de base.
- Remplir les rapports exigés par l'employeur.
- Effectuer les travaux d'entretien et de mise en place des rues, des fossés, de la signalisation ou tous travaux reliés à la voirie municipale.
- Effectuer des travaux d'excavation reliés à la pose de conduites, aux entrées d'eau, aux fuites d'eau, au drainage des bornes fontaines et des valves du réseau d'aqueduc ou tous travaux reliés au service municipal d'aqueduc.
- Effectuer des travaux d'excavation reliés au réseau d'égouts municipal, entrées d'égouts, bris sur les conduites, réparations diverses du réseau.

- Assurer la propreté de son lieu de travail et des véhicules utilisés.
- À la demande de son supérieur immédiat, accomplir toute autre tâche connexe à cette fonction.

Qualifications et exigences

- Posséder un diplôme d'études professionnelles en conduite d'engins de chantier ou en opération de machinerie lourde ou une équivalence reconnue par une institution scolaire.
- Posséder trois (3) années d'expérience comme opérateur de matériel roulant ou toute autre combinaison jugée équivalente.
- Posséder un permis de classe 1 ou 3 et les attestations requises.
- Avoir réussi l'évaluation en opération de machinerie lourde (par une firme externe) à 80 %.
- Habiléité à opérer divers types de matériel roulant.
- Bon jugement.
- Confiance en soi.
- Excellente concentration.
- Capable de travailler sous tension.

Conditions de travail

- Un poste régulier à temps complet, de la catégorie des cols bleus.
- Horaire de travail : 36 h 30 par semaine, réparties du lundi au jeudi ou du mardi au vendredi, à l'exception pour la période hivernale à 40 h par semaine sur horaire variable.
- Rémunération : Salaire horaire de 29,31 \$ à 33,70 \$, selon la classe 7 de la convention collective en vigueur.
- Douze congés de maladie, de mobile et de récupération par année et congés annuels, selon la convention collective en vigueur.
- Fonds de pension à prestation déterminée, assurances collectives incluant une assurance pour les soins de la vue
- Entrée en fonction : Dès que possible

Date limite de dépôt de candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une copie de leurs diplômes avant le **mardi 2 juillet 2024, 23 h 59** sur le site Web de la Municipalité des Îles à l'adresse suivante : <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autres-liens/offres-demploi/>

Vous avez envie de travailler au centre de l'action? C'est le moment de joindre notre équipe!